



Newsletter N°3 Janvier 2013

Chers consœurs, chers confrères

Nous sommes nombreux à nous demander où s'arrête la compétence des masseurs-kinésithérapeutes et celles des « A.P.A »(Activité Physique Adaptée).

Le C.N.O. Nous éclaire sur ce point dans le texte en annexe.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, la faculté des sports de Poitiers avec son annexe sur Angoulême propose cette formation.

Comme vous pourrez le noter la défense de la profession est la ligne de conduite de l'ordre et nous vous incitons à signaler les égarements de ces jeunes gens.

Boisseaud Emmanuel

Président cdo16